



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ARRETE RELATIF A LA CONSTITUTION DU JURY DE LA SESSION 2018 DU TROISIEME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Le recteur de l'académie de Grenoble,
Chancelier des universités

Rectorat

Division
des examens et
concours

DEC 3 / XIII/17/490

- Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, de second concours internes, de seconds concours internes, de second concours internes spéciaux et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles modifié par l'arrêté du 24 juillet 2013.

- Vu l'arrêté du 9 septembre 2013 fixant les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement des personnels enseignants des premiers et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

- Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture des concours externe, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le jury du troisième concours externe public de recrutement de professeurs des écoles organisé dans l'académie de Grenoble en 2018, est constitué comme suit :

Président :

Monsieur Christophe Mauny, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'ardèche.

Vice – présidente :

Madame Fabienne Vernet, inspectrice de l'éducation nationale, (Grenoble 2), responsable des épreuves d'admission.

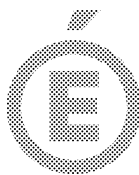
Membres :

Madame Martine Besson, inspectrice de l'éducation nationale, DSDEN Haute-Savoie

Monsieur Alexis Charre, inspecteur de l'éducation nationale (Vienne 2)

Madame Isabelle Culoma, inspectrice de l'éducation nationale (Chambéry 4)

Madame Leïla David, inspectrice de l'éducation nationale (Montélimar)



2/2

Madame Martine Gibelin, professeur agrégé, Lycée Louis Armand (Chambéry)

Madame Carole Grasset-Gothon, professeur agrégé, lycée Ferdinand Buisson (Voiron)

Monsieur Christian Julien, inspecteur de l'éducation nationale (St Jean de Maurienne)

Monsieur Eric Lanöe, conseiller pédagogique, DSDEN de la Savoie

Monsieur Jean-Michel Lemoine, professeur agrégé, Lycée Gabriel Faure (Tournon)

Monsieur Jean-François Massol, maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes (St Martin d'Hères)

Madame Dominique Simon-Ruaz Dominique, inspectrice de l'éducation nationale (Grenoble 5)

Monsieur Eric Sujkowski, inspecteur de l'éducation nationale (Annecy 3)

Monsieur Marc Zanoni, DAN Adjoint (Rectorat)

ARTICLE 2

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 4 janvier 2018


Claudine SCHMIDT-LAINÉ